

Conférence de presse intersyndicale
« AESH : un vrai métier, un vrai corps de la Fonction publique »
6 mai 2025

Intervention d'Elisabeth Allain-Moreno
Secrétaire générale du SE-Unsa

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord nous sommes très heureux de vous accueillir pour cette conférence de presse intersyndicale sur la problématique « AESH : un vrai métier, un vrai corps de la Fonction publique ».

La dernière conférence de presse intersyndicale de l'Education s'est tenue il y a un peu plus d'un an, ici-même. Elle portait sur la défense de l'Ecole publique et laïque bien mise à mal depuis 2017, après qu'une ministre, Amélie Oudéa-Castera, pour ne pas la citer, ait piétiné par ses propos, l'école de tous, celle qui accueille tous les élèves sans distinction.

Aujourd'hui, nous unissons à nouveau nos voix et nos forces pour exiger du gouvernement une meilleure considération de celles et ceux, professionnels de l'Education nationale, qui permettent à l'école publique de tenir sa promesse républicaine, son engagement d'accueillir et éduquer tous les élèves en situation de handicap, sans tri. Loin du choix laissé possible à l'école privée malgré les finances publiques dont elle bénéficie !

Elle et eux ce sont les AESH, les accompagnants des élèves en situation de handicap.

La loi de 2005, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, loi dont nous fêtons les 20 ans cette année, a posé pour la première fois le principe selon lequel toute

personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qu'il garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens, ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.

Pour y parvenir, la politique du handicap a mis l'accent sur quatre grandes thématiques dont *L'école pour tous* (les 3 autres si question posée : les droits à compensation du handicap, l'obligation d'accessibilité et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap).

Parce qu'elle est l'institution qui accueille les enfants dès le plus jeune âge et qui les accompagne pendant une bonne partie de leur vie pour les aider au mieux à s'insérer socialement et professionnellement dans la société, l'école occupe logiquement une place très importante dans cette loi. La loi de 2005 garantit d'ailleurs à chaque enfant en situation de handicap le droit d'être scolarisé dans une école ordinaire, proche de son domicile. Un droit renforcé par la loi de juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République, ainsi que par la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019, qui introduit le concept d'école inclusive dans le Code de l'éducation.

En cela, la loi oblige le gouvernement à mettre la priorité et les moyens sur la garantie de ce droit à tous les élèves en situation de handicap.

Certes, des dispositifs ont été mis en place et des moyens ont été dégagés ces dernières années :

- plusieurs dispositifs de scolarisation adaptée ont été déployés sur le territoire : 11 000 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et 589 dispositifs pour les troubles du neurodéveloppement
- le nombre d'AESH a augmenté de 90 % depuis 2013, pour atteindre 140 000 en 2024

Mais ces chiffres sont surtout à mettre en regard des 520 000 enfants en situation de handicap scolarisés en octobre 2024 contre 130 000 en 2005.

Des moyens bien en deçà des besoins.

La création de nombreux postes d'AESH a été fortement mise en avant par le gouvernement comme solution première à la scolarisation des élèves en situation de handicap, faisant ainsi reposer sur ces personnels une lourde responsabilité quant au respect de la loi.

Si nous continuerons d'œuvrer pour que cette responsabilité soit honnêtement assumée par l'Etat à travers la mise en place d'un vrai travail pluri professionnel et une coordination efficiente à tous les niveaux de notre institution notamment au niveau interministériel, nous portons haut et fort que les missions des AESH constituent désormais un métier incontournable, indispensable et même essentiel parmi les métiers de l'Education nationale. Un métier d'AESH sans lequel aucun élève en situation de handicap ne pourrait être accueilli à l'Ecole, y rencontrer d'autres élèves et s'y construire socialement, y apprendre et s'y construire son avenir professionnel. Un métier d'AESH par lequel chaque élève en situation de handicap a le droit à l'éducation comme tout autre enfant, peut réussir à voir son handicap atténué voire gommé car compensé par une aide humaine précieuse et des encouragements moteurs.

Quel métier aujourd'hui répondant à des objectifs sociétaux aussi élevés existe sans un vrai statut ? Il est donc pleinement légitime de revendiquer aujourd'hui que ce métier soit reconnu à sa juste valeur, aussi bien pour son utilité publique que pour son rôle humaniste, en octroyant à tous les personnels AESH un vrai statut par la création d'un corps de la fonction publique. Au-delà de reconnaître ces personnels en tant qu'acteurs majeurs de l'Education et de la société, la création d'un corps sécurise dans l'emploi, stabilise par conséquent les effectifs et les équipes, elle ouvre beaucoup plus facilement le dialogue social sur chaque revendication et permet d'atteindre davantage d'équité avec les autres missions de l'éducation nationale.

Cependant pour bien comprendre cette revendication et la situation dans laquelle elle s'inscrit, notamment les freins ministériels rencontrés jusqu'alors sur la mission d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, il est important de revenir sur

l'historique de l'évolution de cette mission depuis celle d'auxiliaire de vie scolaire à celle d'AESH d'aujourd'hui, de faire un état des lieux des conditions de travail et de salaire de ces personnels, mais aussi un point sur nos échanges avec le ministère et enfin sur ce que signifie explicitement la création d'un corps de la fonction publique.

C'est tout le programme de la conférence de presse que nous vous proposons.

Vous le mesurez, les enjeux sont énormes.

Une chose est certaine : l'Education et la santé de nos enfants et de nos jeunes, c'est l'affaire de tous dans une société. C'est pourquoi notre action en faveur de la création d'un vrai statut pour les AESH a certes débuté par une demande d'audience à l'attention de la ministre, une interpellation des parlementaires et une intervention commune en CSA ministériel ce matin, mais nous ne comptons pas en rester là.

Nous souhaitons inscrire notre action sur le temps long car les avancées sont souvent longues à obtenir mais nous sommes déterminés à ne rien lâcher. Nous allons aussi mobiliser tous nos collègues AESH bien sûr, qui souvent manquent d'informations pour comprendre leurs droits et exiger que ces derniers soient respectés voire évoluent, mais bien au-delà, mobiliser toute la communauté éducative et toute la société.

Familles, enseignants, éducateurs, professionnels de santé... qui n'est pas concerné par un enfant ou un jeune en situation de handicap pour lequel un accueil digne à l'Ecole publique est crucial ?

Nous lançons donc cette semaine une pétition « AESH : un vrai métier, un vrai corps de la fonction publique » que nous allons diffuser massivement afin d'en porter les signatures à la ministre et au-delà.

Nous insistons : les enjeux sont élevés. Il en va de l'éducation de TOUS les élèves de notre pays, mais également des conditions d'exercice de TOUS les personnels, AESH et personnels qui travaillent avec eux et les élèves en situation de handicap, et il en va évidemment de la justice sociale et par conséquent de la société unie et en paix que nous voulons.